



S.ytic
FCP Actions Européennes

FCP de droit français à thématique européenne et urbaine



RAPPORT ANNUEL

Exercice
2021

Sofidy

SOCIÉTÉ DE GESTION
DE FONDS IMMOBILIERS DEPUIS 1987

SOMMAIRE

▶	PROFIL ET PRÉSENTATION DE S.YTIC	5
---	---	----------

▶	INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES	6
---	------------------------------------	----------

1

RAPPORT DE GESTION	7
---------------------------	----------

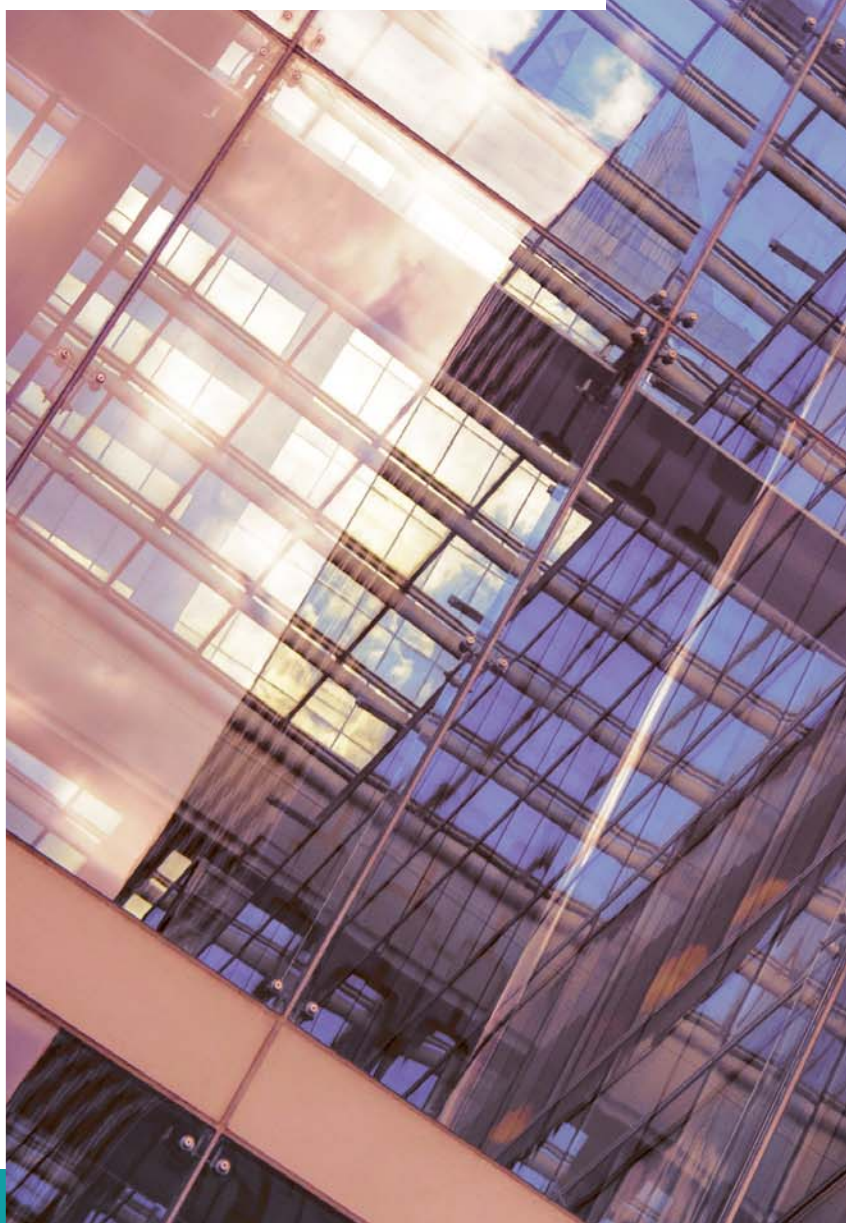
1	COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ.....	8
2	PERFORMANCES.....	8
3	PRINCIPAUX MOUVEMENTS SUR L'ANNÉE 2021.....	8
4	LA DÉMARCHE ESG DE SOFIDY.....	9
5	AUTRES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	11
6	PERSPECTIVES.....	11
7	EVENEMENTS POST-CLÔTURE.....	11

2

COMPTES ANNUELS	13
------------------------	-----------

3

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	35
---	-----------



PROFIL ET PRÉSENTATION DE S.YTIC

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Dénomination du fonds : S.YTIC

Forme juridique : Fonds Commun de Placement (FCP)

État membre dans lequel l'OPCVM a été constitué : FCP de droit français

ACTEURS

Société de Gestion : SOFIDY (303 square des Champs Élysées - Évry Courcouronnes - 91026 Évry Cedex)

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF le 10/07/2007 sous le n° GP-07000042

Dépositaire et conservateur : CACEIS BANK FRANCE (1-3, place Valhubert, 75013 Paris)

Délégataire de la gestion comptable : CACEIS BANK FRANCE (1-3, place Valhubert, 75013 Paris)

Centralisateur des ordres de Souscriptions et de Rachat par délégation de la Société de Gestion : CACEIS Bank France (1-3, place Valhubert, 75013 Paris)

Commissaire aux comptes : KMPG Audit – Tour EQHO, 2 avenue Gambetta – 92066 Paris la Défense, représenté par Monsieur Pascal LAGAND.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif du FCP est de mettre en œuvre une gestion discrétionnaire pour surperformer l'indicateur de référence après déduction des frais de gestion sur la durée de placement recommandée (supérieure à 5 ans), en investissant dans des actions de sociétés européennes actives dans les secteurs liés au développement des métropoles et conciliant performance financière et extra-financière. L'indicateur de référence est l'indice STOXX Europe 600 (dividendes nets réinvestis).

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence du FCP est l'indice STOXX Europe 600 calculé dividendes nets réinvestis (ticker Bloomberg : SXXR). L'indice STOXX Europe 600 est un indice composé de 600 valeurs, moyennes et grandes, représentatives des marchés actions européens.

Le portefeuille n'a pas pour but de répliquer l'indicateur de référence, la pondération des valeurs en portefeuille est donc déterminée selon les convictions de l'équipe de gestion sans référence avec la pondération des valeurs de l'indicateur. En conséquence, l'évolution de la valeur liquidative de l'OPCVM peut donc s'écarter significativement de celle de l'indicateur.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

1) MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

La détermination du risque global s'effectue selon la méthode de calcul de l'engagement.

2) CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

Les informations relatives à la prise en compte dans la politique d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion (www.sofidy.com).

3) CONTRÔLE DES INTERMÉDIAIRES

La Société de Gestion a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties. Cette politique est disponible sur le site de la Société de Gestion (www.sofidy.com).

4) FRAIS D'INTERMÉDIATION

Conformément à l'article 319-18 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, et compte tenu du montant de frais d'intermédiation pour l'année 2021 inférieur au seuil de 500 000 €, la Société de Gestion n'a pas élaboré de compte rendu relatif aux frais d'intermédiations.

5) COMMISSION DE SURPERFORMANCE

Au titre de l'exercice 2021, la Société de gestion n'a pas perçu de commission de surperformance.

6) DROITS DE VOTE

S'agissant d'un FCP, aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la Société de Gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur. La politique de vote de la Société de Gestion peut être consultée au siège de la Société de Gestion et sur le site internet www.sofidy.com conformément à l'article 319-21 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

7) INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉMUNÉRATIONS VERSÉES PAR LA SOCIÉTÉ DE GESTION À SON PERSONNEL

Conformément à l'article 22 de la Directive AIFM et OPCVM 5, il est précisé que la politique de rémunération de la Société de Gestion vis-à-vis de ses collaborateurs se compose d'une partie fixe et d'une partie variable. Cette rémunération est complétée des dispositifs d'épargne salariale obligatoires (participation) ou volontaires (intéressement, abondement).

La politique de rémunération variable recherche un alignement des intérêts entre les salariés et les épargnants / investisseurs dans les fonds gérés (des primes assises par exemple sur le taux d'occupation des fonds).

À ce titre, la politique de rémunération variable intègre les exigences réglementaires applicables aux salariés qualifiés du Personnel identifié au sens des directives AIFM et OPCVM 5 (dirigeants, preneurs de risques,...) soit 22,57 équivalents temps plein en 2021.

Le montant total des rémunérations brutes (hors charges sociales et épargne salariale) de l'ensemble du personnel de la Société de Gestion s'élève à 16 471 922 € pour l'exercice 2021 pour un nombre de bénéficiaires moyen sur l'exercice de 184,00 équivalents temps plein. Ce montant est composé de rémunérations fixes à hauteur de 66,85 % et de rémunérations variables à hauteur de 33,15 %. Le montant des rémunérations brutes fixes et variables du Personnel identifié au sens des directives AIFM et OPCVM 5 s'élève à 5 423 986,06 €.

8) INFORMATIONS SUR LES TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE ET LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS PRÉSENTS DANS LE FONDS

Nature des opérations utilisées

Aucune technique de gestion efficace n'a été utilisée au cours du premier exercice du FCP.

Au 31 décembre 2021, le FCP ne détient aucun instrument dérivé.

Exposition

Néant.

Identité des contreparties

Néant.

Garanties financières reçues

Néant.

9) AUTRES INFORMATIONS

Au 31 décembre 2021, le FCP ne détient aucun instrument financier émis par les sociétés liées au groupe SOFIDY.

Au 31 décembre 2021, le FCP ne détient aucune part ou action d'OPCVM géré par la Société de Gestion.

10) CHANGEMENTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Néant.

11) RETENUS À LA SOURCE

Les porteurs du FCP S.YTIC sont informés que la Société de Gestion a demandé à certains états de l'Union européenne (Belgique, Espagne, Irlande, Italie) l'exonération des retenues à la source sur les dividendes versés par les valeurs mobilières détenues par le fonds.



1

RAPPORT DE GESTION

1.1	COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ	8	1.5	AUTRES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	11
1.2	PERFORMANCES	8	1.6	PERSPECTIVES	11
1.3	PRINCIPAUX MOUVEMENTS SUR L'ANNÉE 2021	8	1.7	EVENEMENTS POST-CLÔTURE	11
1.4	LA DÉMARCHE ESG DE SOFIDY	9			

1.1 COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ

En dépit de la persistance de la situation pandémique, Les marchés financiers ont connu une croissance record sur l'année 2021 avec par exemple un CAC 40 en hausse de +31,1 %, balayant ainsi la performance négative de 2020 (-6,0 %) et dépassant ainsi son plus haut niveau jamais atteint. Cette progression des marchés financiers est à mettre au crédit de la reprise économique spectaculaire portée par la campagne de vaccination mais aussi par les mesures mises en place par les gouvernements et les banques centrales : baisse des taux d'intérêts pour favoriser l'accès au crédit, injection massive de liquidités dans l'économie, aide directe aux entreprises les plus touchées.

Malgré un environnement boursier défavorable aux *Utilities* et une performance marquée des titres de matières premières, des biens de consommation et des financières dont nous sommes absents par construction, votre fonds a enregistré une performance positive comprise entre +16,7 % et +18,4 % selon les parts en 2021, inférieure cependant à son indice de référence qui progresse de +24,9 % sur l'exercice 2021.

1.2 PERFORMANCES

	Valeurs liquidatives (€)			Performance			
	Création ⁽¹⁾	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	Depuis l'origine	2020	2021
Part I	1 000,00	1 151,76	1 271,28	1 499,86	+50,0 %	+10,4 %	+18,0 %
Indice de référence	749,40	897,47	879,59	1 098,69	+46,6 %	-2,0 %	+24,9 %

(1) Les parts I ont été créées au lancement du fonds le 23/03/2018

	Valeurs liquidatives (€)			Performance			
	Création ⁽²⁾	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	Depuis l'origine	2020	2021
Part P	100,00	108,90	118,84	138,71	+38,7 %	+9,1 %	+16,7 %
Part GI	1 000,00	1 133,81	1 252,91	1 483,62	+48,4 %	+10,5 %	+18,4 %
Indice de référence	788,35	897,47	879,59	1 098,69	+39,4 %	-2,0 %	+24,9 %

(2) Les parts P et GI ont été créées le 24/04/2018

1.3 PRINCIPAUX MOUVEMENTS SUR L'ANNÉE 2021

les acquisitions sur l'exercice écoulée en	
Libellée valeur	Prix d'achat
ACCIONA S.A.	908 206 €
VERALLIA-WI	835 189 €
SPIE SA	833 304 €
EIFFAGE	830 156 €
LENZING	765 766 €
ALFEN BEHEER BV	708 715 €
SANOMA CORP.	708 129 €
FERROVIAL	702 694 €
CHEGG INC	691 144 €
ASSA ABLOY AB	665 145 €

Principales cessions sur l'exercice écoulée	
Libellée valeur	Prix de cession
SCHNEIDER ELECT SA	- 772 988 €
SAP SE	- 711 927 €
HEXAGON AB-B	- 597 014 €
VINCI (EX SGE)	- 573 401 €
CELLNEX TELECOM SA	- 548 294 €
VOLTALIA-REGR	- 478 134 €
STROEER SE	- 476 771 €
ACCELL GROUP	- 464 792 €
ALSTOM	- 442 201 €
HENNES & MAURITZ B	- 398 747 €





1.4 LA DÉMARCHE ESG DE SOFIDY

1.4.1 Convictions de SOFIDY et objectifs de la démarche ESG

En tant qu'acteur majeur de la gestion d'actifs immobiliers, SOFIDY a pour objectif de prendre en compte les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la conduite de ses activités. Elle considère en outre qu'intégrer ces enjeux dans l'ensemble de ses process contribue à obtenir une performance durable à long terme, et que ces facteurs constituent des sources d'opportunités en matière d'investissement.

Cette conviction est partagée avec Tikehau Capital (« le Groupe »), actionnaire unique de SOFIDY, et l'ambition ESG de SOFIDY s'inscrit pleinement dans le cadre de la démarche et des politiques de développement durable du Groupe.

Ainsi SOFIDY a défini des objectifs autour de 4 thèmes prioritaires :

	GOVERNANCE ET INVESTISSEMENT RESPONSABLE 	CHANGEMENT CLIMATIQUE ET BIODIVERSITÉ 	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 	SATISFACTION CLIENT ET RELATION AVEC LES PARTIES PRENANTES EXTERNES 
Engagements au niveau des fonds	L'instauration d'une gouvernance suivant des règles transparentes et organisant les pouvoirs et contre-pouvoirs de manière équilibrée vise à pallier aux défauts des organisations traditionnelles qui peuvent pénaliser durablement la performance de l'entreprise.	Les activités liées à la transition énergétique, la rénovation des bâtiments, la gestion des ressources et le déploiement d'une mobilité propre ont été identifiées comme des opportunités d'investissement. S'assurer de l'adaptation des sociétés aux changements climatiques permet aussi de limiter les risques.	Une structure qui met en place un climat social favorable, lui permettant d'attirer et de fidéliser des talents s'assure d'être le mieux armée pour faire face aux défis économiques et ESG du monde de demain.	Les démarches de qualité et de satisfaction client sont jugées clés pour la réussite du modèle économique d'une entreprise. Adopter une attitude responsable vis-à-vis des parties prenantes externes contribue à réduire les risques de controverse.
Engagements au niveau de la Société de Gestion	Mise en place d'une gouvernance de la démarche ESG Recherche d'un alignement d'intérêts entre la Société de Gestion, ses collaborateurs et les investisseurs	Déploiement de plans d'actions visant à réduire les impacts directs sur le changement climatique Contribution à la mesure de l'empreinte carbone des opérations du Groupe	Plan d'actions pour faire progresser la parité dans les équipes de management Diversité et développement des talents comme levier de croissance	Mesure d'insertion des talents locaux Développement de partenariats dans le cadre de stages et d'apprentissages Renforcement de la politique d'achats responsables

1.4.2 Gouvernance de la démarche

Le déploiement de la démarche ESG s'appuie sur la forte implication de l'ensemble des collaborateurs de SOFIDY et du Groupe Tikehau à tous niveaux et sur la mise en place d'une gouvernance dédiée :

- **Le comité ESG du Groupe Tikehau** est en charge de la définition de la politique ESG au niveau Groupe.
- **Un comité ESG de SOFIDY** a été mis en place afin de définir et promouvoir la politique ESG de la Société de Gestion.

Le comité ESG de SOFIDY a pour principales missions :

- de définir la politique ESG et de contrôler sa mise en œuvre à tous les niveaux de la Société de Gestion ;
- de définir les secteurs et les catégories d'investissement identifiés comme « sensibles » au-delà des exclusions du groupe ;
- de se prononcer sur les problématiques ESG soulevées par des collaborateurs de la Société, notamment relatives à des risques sociaux, éthiques, de pollution ou toutes autres problématiques liées aux enjeux ESG pouvant survenir dans le cadre de leur activité professionnelle au sein de la Société, dans le respect des autres instances chargées d'étudier ces questions (CSE, SCCI, etc.) ;

- d'analyser et de mettre en place des propositions et solutions relatives aux problématiques ESG actuelles et futures, ainsi que de permettre à la Société d'améliorer ses performances en la matière ;
- de s'assurer du respect des engagements ESG de la Société.

Le comité ESG de SOFIDY a créé des **groupes de travail** qui ont pour objectif de piloter, d'animer et d'intégrer la stratégie ESG au sein des différents services opérationnels de la Société de Gestion : l'amélioration du patrimoine au regard des critères ESG, la labellisation des fonds, les mesures citoyennes au sein de la Société de Gestion.

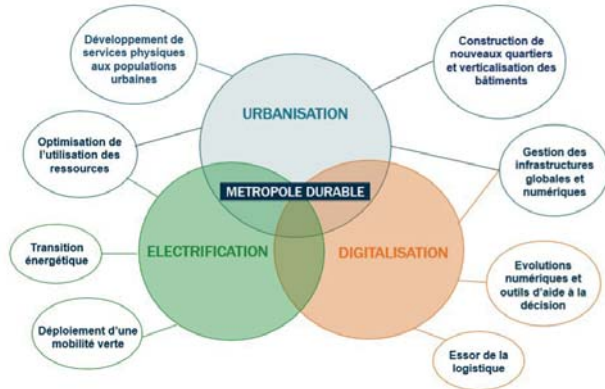
Le fonds S.YTIC est un fonds classé Article 8 au sens du règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), dit « Disclosure ».

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activité économiques durables sur le plan environnemental.

► 1.4.3 Mise en oeuvre pour S.YTIC

S.YTIC est labellisé Investissement Socialement Responsable (« ISR») depuis février 2021

La thématique de la "métropole durable" adoptée par le fonds comprend trois tendances structurelles fortement liées au développement de la ville de demain : l'urbanisation, l'électrification et la digitalisation. De ces trois tendances découlent de nombreuses opportunités d'investissement



Compte tenu de la thématique adoptée par l'OPCVM S.YTIC, la prise en compte de critères ESG est étroitement liée à la stratégie d'investissement du fonds, et sert à valider l'éligibilité des entreprises au fonds S.YTIC.

Les critères ESG sont intégrés à chaque niveau du processus de gestion, que l'on peut caractériser en 3 étapes :

- La construction de l'univers d'investissement
- L'analyse fondamentale et le 2nd filtre ESG (via la grille interne mise en place par SOFIDY)
- Le suivi financier et extra-financier des titres du portefeuille

Pour une information détaillée sur ces éléments, sur la méthodologie d'évaluation des critères ESG ou les performances de développement durable des principaux investissements sur l'année 2021, merci de vous référer au Rapport d'Investisseur Responsable de S.YTIC 2021 et au Code de Transparence.

1.5 AUTRES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Il n'y a pas eu d'autre évènement marquant au cours de l'exercice 2021.

1.6 PERSPECTIVES

La persistance d'une inflation élevée et le changement de ton de la réserve fédérale américaine dans le sens d'un durcissement de sa politique rebattent les cartes pour 2022. Le début de l'année se caractérise ainsi par une rotation massive des investisseurs vers les valeurs cycliques au détriment des titres de croissance. Pour ce début d'année nous privilégierons les valeurs ayant le potentiel de croissance des bénéfices par action le plus élevé, témoignant de leur capacité à compenser la persistance d'une inflation élevée (Eiffage, SPIE, Verallia parmi les principales positions de votre fonds) et nous réduirons à l'inverse notre exposition à des valeurs de croissance dont la croissance future par action va plafonner.

Enfin, Le conflit en Ukraine et les tensions économiques avec la Russie ont mis les questions énergétiques au centre des enjeux géopolitiques. Les énergies renouvelables apparaissent comme un levier d'action clé pour relocaliser la production d'énergie et ainsi limiter la volatilité des prix de l'énergie qui pénalise les foyers modestes et les industriels. Dans cet optique, nous avons augmenté l'exposition de votre fonds aux énergéticiens.

1.7 EVENEMENTS POST-CLÔTURE

Au moment où nous écrivons ces lignes, l'année 2022 débute sous un nouveau climat d'incertitudes. Alors que la crise du COVID-19 semble s'éloigner progressivement et que ses impacts directs sur l'activité se font de moins en moins ressentir, les indicateurs révèlent une poussée inflationniste, conséquence décalée des plans de sauvetage monétaires mis en oeuvre depuis deux ans et de la montée des tensions géopolitiques sur le front ukrainien.



2

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	27 649 678,42	15 636 568,16
Actions et valeurs assimilées	27 649 678,42	15 447 635,06
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	27 649 678,42	15 447 635,06
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	188 933,10
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	188 933,10
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	3 063,96	102 087,88
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	3 063,96	102 087,88
COMPTES FINANCIERS	2 181 135,00	849 140,16
Liquidités	2 181 135,00	849 140,16
TOTAL DE L'ACTIF	29 833 877,38	16 587 796,20

BILAN PASSIF AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	27 963 410,02	16 510 865,15
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 640 014,47	331 385,44
Résultat de l'exercice (a,b)	166 513,43	-373 581,82
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	29 769 937,92	16 468 668,77
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	63 939,46	119 127,43
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	63 939,46	119 127,43
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	29 833 877,38	16 587 796,20

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	392 238,74	46 181,97
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	392 238,74	46 181,97
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	6 759,02	1 542,19
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	6 759,02	1 542,19
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	385 479,72	44 639,78
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	219 869,05	143 346,61
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	165 610,67	-98 706,83
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	902,76	-274 874,99
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	166 513,43	-373 581,82

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013267408 - S.YTIC Parts GI-C : Taux de frais maximum de 0,75% TTC
 FR0013267390 - S.YTIC Parts I-C : Taux de frais maximum de 1,10 % TTC
 FR0013267382 - S.YTIC Parts P-C : Taux de frais maximum de 2,20 % TTC

Commissions de surperformance :

Assiette	Actif net avant frais de gestion variables
Date de constatation	En fin d'exercice
Calcul de la surperformance	Le calcul de la commission de surperformance s'applique séparément au niveau de chaque part. Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC est égal à la différence entre : - l'actif net de la part avant frais de gestion variables (mais net de frais de gestion fixes) - la valeur d'un actif de référence théorique ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence ⁽²⁾ (dividendes nets réinvestis) depuis la dernière clôture de l'exercice où une commission de surperformance a été versée ⁽¹⁾ et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions / rachats que l'OPCVM
Provisionnement	Provision (ou reprise de provision) intégrée quotidiennement dans la Valeur Liquidative
Condition	Performance de la part positive par rapport à la dernière clôture de l'exercice où une commission de
Quote-part de la commission de surperformance	20% TTC
Rachats de parts	Lors des rachats de parts, la quote-part de la commission de surperformance provisionnée correspondant aux parts rachetées est acquise à la société de gestion
Date de prélèvement	A la clôture de chaque exercice

- (1) Depuis le lancement du fonds pour la première période de référence
- (2) L'indicateur de référence est l'indice STOXX Europe 600 (dividendes net réinvestis).

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts S.YTIC Parts GI-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts S.YTIC Parts I-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts S.YTIC Parts P-C	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	16 468 668,77	3 786 804,80
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	9 489 787,02	12 199 484,89
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-295 715,20	-570 814,01
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 739 879,57	347 165,48
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-174 863,96	-232 683,49
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-48 864,18	-36 769,32
Différences de change	168 423,73	-43 725,64
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 257 011,50	1 117 912,89
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	3 860 087,19	1 603 075,69
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 603 075,69	-485 162,80
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	165 610,67	-98 706,83
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	29 769 937,92	16 468 668,77

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 181 135,00	7,33
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 181 135,00	7,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 NOK		Devise 2 GBP		Devise 3 USD		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	2 113 959,15	7,10	2 018 342,07	6,78	1 335 557,52	4,49	1 305 584,33	4,39
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	3 063,96	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	3 063,96
TOTAL DES CRÉANCES		3 063,96
DETTES		
	Frais de gestion fixe	63 939,25
	Frais de gestion variable	0,21
TOTAL DES DETTES		63 939,46
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-60 875,50

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part S.YTIC Parts GI-C		
Parts souscrites durant l'exercice	3 104,2520	4 000 000,69
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	3 104,2520	4 000 000,69
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	14 893,0180	
Part S.YTIC Parts I-C		
Parts souscrites durant l'exercice	3 180,9130	4 350 010,05
Parts rachetées durant l'exercice	-162,0000	-237 707,46
Solde net des souscriptions/rachats	3 018,9130	4 112 302,59
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 705,2570	
Part S.YTIC Parts P-C		
Parts souscrites durant l'exercice	8 748,6970	1 139 776,28
Parts rachetées durant l'exercice	-436,3960	-58 007,74
Solde net des souscriptions/rachats	8 312,3010	1 081 768,54
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	15 261,3320	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part S.YTIC Parts GI-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part S.YTIC Parts I-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part S.YTIC Parts P-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2021
Parts S.YTIC Parts GI-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	151 055,98
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts S.YTIC Parts I-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	39 289,68
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,10
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts S.YTIC Parts P-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	29 383,18
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,20
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,21
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue .»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS**3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :**

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS**3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire**

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	166 513,43	-373 581,82
Total	166 513,43	-373 581,82

	31/12/2021	31/12/2020
Parts S.YTIC Parts GI-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	159 130,55	-326 877,23
Total	159 130,55	-326 877,23

	31/12/2021	31/12/2020
Parts S.YTIC Parts I-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	20 513,61	-19 938,26
Total	20 513,61	-19 938,26

	31/12/2021	31/12/2020
Parts S.YTIC Parts P-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-13 130,73	-26 766,33
Total	-13 130,73	-26 766,33

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 640 014,47	331 385,44
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 640 014,47	331 385,44

	31/12/2021	31/12/2020
Parts S.YTIC Parts GI-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 216 411,51	296 918,39
Total	1 216 411,51	296 918,39

	31/12/2021	31/12/2020
Parts S.YTIC Parts I-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	306 369,63	17 528,57
Total	306 369,63	17 528,57

	31/12/2021	31/12/2020
Parts S.YTIC Parts P-C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	117 233,33	16 938,48
Total	117 233,33	16 938,48

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Actif net Global en EUR	3 287 581,96	3 786 804,80	16 468 668,77	29 769 937,92
Parts S.YTIC Parts GI-C en EUR				
Actif net	2 906 682,73	3 179 342,47	14 770 270,08	22 095 628,34
Nombre de titres	3 504,1150	2 804,1150	11 788,7660	14 893,0180
Valeur liquidative unitaire	829,50	1 133,81	1 252,91	1 483,62
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-58,73	30,95	25,18	81,67
Capitalisation unitaire sur résultat	15,86	13,65	-27,72	10,68
Parts S.YTIC Parts I-C en EUR				
Actif net	380 817,80	417 583,42	872 539,80	5 557 372,18
Nombre de titres	450,5600	362,5600	686,3440	3 705,2570
Valeur liquidative unitaire	845,20	1 151,76	1 271,28	1 499,86
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-63,23	31,44	25,53	82,68
Capitalisation unitaire sur résultat	14,48	10,54	-29,04	5,53
Parts S.YTIC Parts P-C en EUR				
Actif net	81,43	189 878,91	825 858,89	2 116 937,40
Nombre de titres	1,0000	1 743,5720	6 949,0310	15 261,3320
Valeur liquidative unitaire	81,43	108,90	118,84	138,71
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-5,70	3,03	2,43	7,68
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,12	-0,83	-3,85	-0,86

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
HAMBURGER HAFEN UND LOGISTIK AG	EUR	36 274	745 793,44	2,51
NEXUS AG	EUR	9 500	680 200,00	2,28
TOTAL ALLEMAGNE			1 425 993,44	4,79
AUTRICHE				
LENZING	EUR	4 000	488 000,00	1,64
TOTAL AUTRICHE			488 000,00	1,64
BELGIQUE				
INCLUSIO SA	EUR	14 000	259 000,00	0,87
TOTAL BELGIQUE			259 000,00	0,87
DANEMARK				
ROCKWOOL INTERNATIONAL AS B	DKK	2 000	769 065,29	2,59
TOTAL DANEMARK			769 065,29	2,59
ESPAGNE				
ACCIONA S.A.	EUR	6 000	1 008 600,00	3,39
CELLNEX TELECOM SA	EUR	20 000	1 023 600,00	3,44
FERROVIAL	EUR	25 000	689 000,00	2,31
FOMENTO DE CONSTRUCCIONES	EUR	54 923	608 546,84	2,04
TOTAL ESPAGNE			3 329 746,84	11,18
ETATS-UNIS				
BRIGHT HORIZONS FAMILY SOLUT	USD	4 500	498 118,19	1,67
CHEGG INC	USD	20 000	539 922,62	1,81
EQUINIX INC	USD	400	297 516,71	1,00
TOTAL ETATS-UNIS			1 335 557,52	4,48
FINLANDE				
SANOMA CORP.	EUR	50 000	681 000,00	2,28
TOTAL FINLANDE			681 000,00	2,28
FRANCE				
ALSTOM	EUR	22 000	686 840,00	2,31
CARREFOUR	EUR	27 000	434 835,00	1,46
EIFPAGE	EUR	17 000	1 537 820,00	5,17
ENOGIA SAS	EUR	34 875	366 187,50	1,23
HIGH CO	EUR	88 375	441 875,00	1,48
ID LOGISTICS GROUP	EUR	2 000	735 000,00	2,47
ORANGE	EUR	38 000	357 694,00	1,20
PHARMAGEST INTERACTIVE	EUR	6 700	629 800,00	2,11
SAINT-GOBAIN	EUR	22 000	1 361 140,00	4,58
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	8 000	1 379 680,00	4,63
SPIE SA	EUR	67 000	1 522 240,00	5,12
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	23 832	768 820,32	2,58
VERALLIA-WHEN ISSUED	EUR	27 000	835 920,00	2,81
TOTAL FRANCE			11 057 851,82	37,15
ITALIE				
ENEL SPA	EUR	150 000	1 056 900,00	3,55
TOTAL ITALIE			1 056 900,00	3,55

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LUXEMBOURG				
SHURGARD SELF STORAGE EUROPE	EUR	17 100	983 250,00	3,31
TOTAL LUXEMBOURG			983 250,00	3,31
NORVEGE				
ADEVINTA ASA	NOK	45 000	526 368,27	1,77
AKER OFFSHORE WIND AS	NOK	899 921	454 979,18	1,53
TOMRA SYSTEMS ASA	NOK	18 000	1 132 611,70	3,80
TOTAL NORVEGE			2 113 959,15	7,10
PAYS-BAS				
ACCELL GROUP	EUR	9 000	432 000,00	1,46
ALFEN BEHEER BV	EUR	5 781	510 173,25	1,71
TOTAL PAYS-BAS			942 173,25	3,17
PORTUGAL				
ELEC DE PORTUGAL	EUR	135 000	652 320,00	2,19
TOTAL PORTUGAL			652 320,00	2,19
ROYAUME-UNI				
HALMA PLC	GBP	35 000	1 333 968,56	4,48
SEGRO REIT	GBP	40 000	684 373,51	2,30
TOTAL ROYAUME-UNI			2 018 342,07	6,78
SUEDE				
ASSA ABLOY AB	SEK	20 000	536 519,04	1,80
TOTAL SUEDE			536 519,04	1,80
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			27 649 678,42	92,88
TOTAL Actions et valeurs assimilées			27 649 678,42	92,88
Créances			3 063,96	0,01
Dettes			-63 939,46	-0,22
Comptes financiers			2 181 135,00	7,33
Actif net			29 769 937,92	100,00

Parts S.YTIC Parts GI-C	EUR	14 893,0180	1 483,62
Parts S.YTIC Parts I-C	EUR	3 705,2570	1 499,86
Parts S.YTIC Parts P-C	EUR	15 261,3320	138,71



3

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

Aux porteurs de parts,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif S.YTIC constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, établis dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ÉTABLI PAR LA SOCIÉTÉ DE GESTION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, la Défense, le 28 avril 2022

KPMG S.A

Pascal Lagand
Associé



SOFIDY SAS

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF n° GP 07000042 en date du 10 juillet 2007
Siège social : 303 Square des Champs Élysées - Évry Courcouronnes - 91026 Évry Cedex
Site internet : www.sofidy.com - Email : sofidy@sofidy.com
Tél : 01 69 87 02 00 - Fax : 01 69 87 02 01